

Conseil Municipal des Enfants



Conseil Municipal des Enfants
Ville d'Auvergne

Auvergne

QU'EST-CE-QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

C'est une instance de rencontre, d'échanges, de réflexions, où les jeunes élus peuvent **faire des propositions et mener des actions** concrètes.

Les enfants élus par leurs camarades de CE2 et CM1 s'y réunissent pour **débattre sur leurs idées et réaliser ensemble des projets** au service de tous les habitants d'Auterive. Ces projets sont ensuite soumis au conseil municipal des adultes avant d'être validés.

POURQUOI CRÉER UN C.M.E.?

Le conseil des enfants est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la ville : il est créé par le conseil municipal des adultes. Il permet aux enfants élus de :



Apprendre la démocratie et trouver leur place de citoyen-ne en leur donnant la parole

Recueillir les idées des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie des auterivains

Découvrir et comprendre le fonctionnement de la ville, comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble

Être acteur-riche dans la ville en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, culture, environnement...)

Servir d'intermédiaire entre le conseil des adultes et les enfants qu'ils représentent

COMMENT CELA FONCTIONNE ?



Les élèves de **CE2 et CM1** qui **résident à Auterive** et souhaitent être candidats doivent ramener la fiche d'**Autorisation parentale et la fiche de déclaration de candidature** à l'enseignant-e le **15 Janvier 2021**.



Du 22 janvier au 05 février 2021 ce sera la **campagne électorale** :
Tu auras 15 jours pour motiver ta candidature au sein de l'école et faire par de ta profession de foi.
(un espace y sera dédié)

Jour J

Jeudi 11 février 2021 ce sera le jour des **élections**.
Avec la carte d'électeur qui te sera remise, tu voteras pour les 2 candidats (fille et garçon) de ton choix à la Mairie.

J +

Après l'élection, **M. le Maire officialisera la prise de fonction des candidats en séance d'investiture**.



Pour comprendre en détail ce qu'est le C.M.E, visionne la vidéo en ligne en flashant ce code ou en allant sur :

<https://education.francetv.fr/matiere/education-civique/ce1/video/c-est-quot-un-conseil-municipal-des-enfants>



LE RÔLE DU CONSEILLER AU C.M.E

Les conseillers municipaux sont élus pour 2 ans.

Ils se réunissent lors de réunion de travail, en commissions, pour élaborer des projets.

Ils votent entre eux puis ils le soumettent au conseil municipal des adultes.

LES ENGAGEMENTS

ENFANTS :

- ✓ Participer aux réunions de travail
- ✓ Mettre en oeuvre le projet collectif
- ✓ Communiquer et informer les autres enfants de l'école sur les actions du CME
- ✓ Valoriser les actions citoyennes de leur école
- ✓ Privilégier le travail d'équipe pour valoriser la richesse et la diversité des projets
- ✓ Trouver sa place au sein de son binôme et dans le groupe de travail

PARENTS :

- ✓ Amener et venir chercher les enfants aux différentes réunions * pour l'exercice de leur mandat.

* Les dates et horaires des réunions seront communiquées à l'avance pour permettre une organisation optimale des déplacements.

